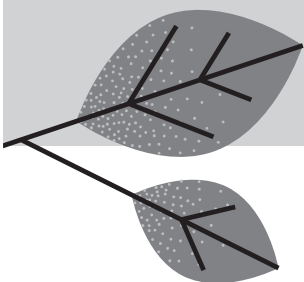


FÉVRIER 2024

# LETTRE D'INFORMATION AUX USAGERS DU SERVICE DÉCHETS

★ Déchets CCVK

Chaque geste compte !



## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

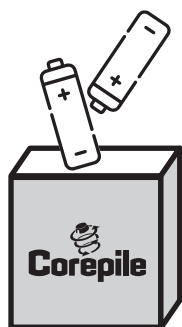
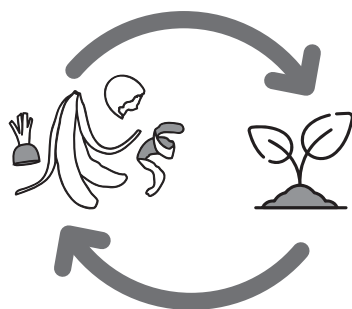
À partir de 2024, les biodéchets produits par les ménages et les professionnels doivent être valorisés pour favoriser un retour à la terre des matières organiques.

Le Service Déchets encourage, depuis de nombreuses années, les habitants de la vallée de Kaysersberg à pratiquer le compostage individuel qui est, de loin, la solution la moins énergivore et la moins coûteuse.

Des solutions complémentaires sont à l'étude pour les habitants des centres-villages. Elles seront mises en place progressivement courant 2024.

Le Service Déchets propose des composteurs de 600 l en bois local non traité à prix coûtant et des conseils personnalisés.

**POUR COMMANDER UN COMPOSTEUR :**  
03 89 78 21 55 (Se munir de son n° de badge d'accès en déchèterie)



[www.jerecyclemespiles.com](http://www.jerecyclemespiles.com)



## PAS DE PILES DANS LA POUBELLE OU DANS LES POINTS TRI

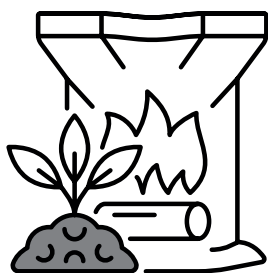
Le lithium contenu dans les piles, batteries et appareils électriques et électroniques est hautement inflammable. Il provoque 1 départ de feu par mois dans les centres de tri et 1 départ de feu par semaine dans les usines d'incinération des déchets !

Pour la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement, tous les équipements électriques, même tout petits, et toutes les piles et batteries, se déposent uniquement dans les bacs situés à l'entrée des magasins ou en déchèterie, jamais à la poubelle ou dans un Point Tri emballages.

## QUE FAIRE DES CENDRES DE BOIS ?

Les cendres de bois issues de la combustion de bois 100 % naturel sont un bon fertilisant pour le sol. Elles peuvent donc être dispersées, à raison d'une poignée par m<sup>2</sup> toutes les 3 semaines, dans son potager, sous ses massifs de fleurs, sur sa pelouse ou dans son composteur.

Les cendres peuvent sinon être jetées dans sa poubelle. Elles doivent pour cela être froides et emballées dans un sac fermé. En raison des risques d'incendie, les cendres ne sont pas acceptées en déchèterie.



# QUEL BILAN APRES 1 AN DE TRI DE TOUS LES EMBALLAGES ?



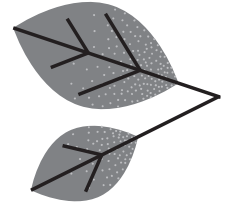
Les volumes d'emballages plastiques et de films plastiques déposés dans les Points Tri de la vallée ont été multipliés par 2 en 2023, grâce à l'extension du tri à tous les emballages.

La production d'ordures ménagères a baissé de 6 kg par habitant en 2023.



Plus de 16 kg/habitant de déchets non recyclables (sacs jetés fermés, mouchoirs, serviettes de table, objets en plastique...), ont été jetés dans les Points Tri, ces erreurs de tri volontaires ou involontaires, représentent un surcoût annuel de 12 € sur la facture déchets de chaque foyer.

**RAPPEL :** Les Points Tri sont uniquement destinés aux emballages qui doivent être jetés en vrac (sans sac) et sans les emboîter les uns dans les autres.

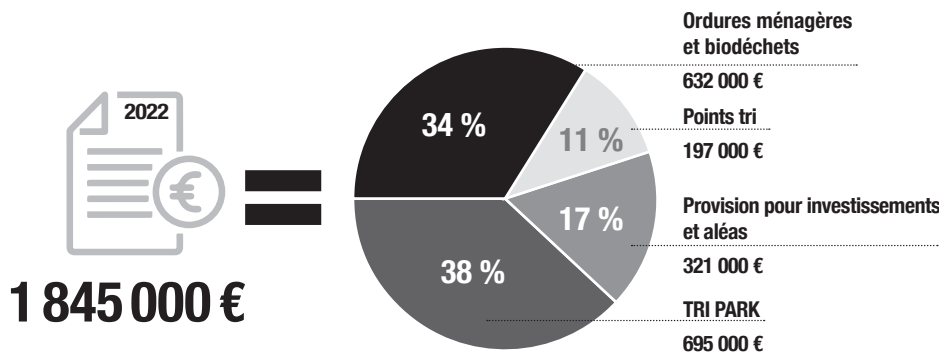


## TARIFS DE LA REDEVANCE 2024

**LES TARIFS DE LA REDEVANCE NE CHANGENT PAS EN 2024.**

### RÉPARTITION DE LA REDEVANCE

(après déduction des subventions et de la vente des matières collectées)



### QUE FINANCE LA REDEVANCE ?

La redevance finance l'ensemble des services de collecte et traitement de vos déchets (déchèteries, La Maison des Objets, points tri, ordures ménagères et biodéchets, actions de prévention et sensibilisation).

La redevance payée par les usagers du Service Déchets en 2022 (1 845 000 €) représente 76 % du total des recettes du service. Les subventions et la vente des matières collectées (verre, métal, carton...) ne représentent que, respectivement, 14 % et 9 % des recettes.

## POUBELLES : COLLECTES DE RATTRAPAGE DES JOURS FÉRIÉS 2024

**LES COLLECTES DE RATTRAPAGE ONT TOUTES LIEU LE MATIN.**



Vendredi 29 mars (Vendredi Saint)	>	Samedi 30 mars	Jeudi 9 mai (Ascension)	>	Samedi 11 mai	Lundi 11 novembre (Armistice 1945)	>	Mardi 12 novembre
Lundi 1 <sup>er</sup> avril (Lundi de Pâques)	>	Mardi 2 avril	Lundi 20 mai (Pentecôte)	>	Mardi 21 mai	Mercredi 25 décembre (Noël)	>	Mardi 24 décembre
Mercredi 1 <sup>er</sup> mai (Fête du travail)	>	Mardi 30 avril	Jeudi 15 août (Assomption)	>	Samedi 17 août	Jeudi 26 décembre (S' Etienne)	>	Samedi 28 décembre
Mercredi 8 mai (Victoire 1945)	>	Mardi 7 mai	Vendredi 1 <sup>er</sup> novembre (Toussaint)	>	Samedi 2 novembre	Jeudi 1 <sup>er</sup> janvier 2025 (Jour de l'an)	>	Samedi 3 janvier



### ACTUALITÉS DU SERVICE DÉCHETS, HORAIRES, TARIFS, ANIMATIONS, CONSEILS PRATIQUES :

Toutes les informations dont vous avez besoin sont disponibles

sur [www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr) ou [facebook.com/ccvalleekaysersberg](https://facebook.com/ccvalleekaysersberg)